

ANNEXE 2

COMMUNE DE SAULNY TARIFS ESPACE SOCIOCULTUREL

Barême 2019

de remplacement ou de réparation des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants
(délibération du 21 juin 2018)

DESIGNATION	Montant	DESIGNATION	Montant
Assiette creuse Ø230 TANA BLANC	3,5 €	Table	168,5 €
Assiette dessert Ø160 TANA BLANC	2,0 €	Table enfant	141,0 €
Assiette plate Ø260 TANA BLANC	4,0 €	Tasse à café 15 cl Fluto	5,5 €
Bouilloire électrique	21,0 €	Assiette creuse Ø230 TANA BLANC	3,5 €
Cafetière électrique	80,0 €	Tasse café 13 cl TANA BLANC	2,0 €
Casserole inox Ø 16	15,0 €	Thermos	40,0 €
Casserole inox Ø 20	19,0 €	Tire boubon à levier	5,0 €
casserole inox Ø 28	34,5 €	Verre ballon 14 cl	1,5 €
Chaise	61,0 €	Verre satellite Durobor	1,0 €
Chaise enfant	23,0 €		
Chariot X-TRA	200,0 €		
Collecroule caréné 70 litres epoxy blanc	307,0 €		
Congélateur	137,5 €		
Corbeille à déchets	53,0 €		
Corbeille à pain inox cannelée L 31 cm	5,0 €		
Coupelles fruits	2,5 €		
Couteau à pain L 30 cm	4,5 €		
Couteau cranté enfant L185	1,0 €		
Couteau de table Rossini 30/10e	2,0 €		
Couvercle inox Ø20	5,5 €		
Couvercle inox Ø28	8,0 €		
Couvert salade polycarbonate L31	3,0 €		
Cuiller café	1,0 €		
Cuiller de service manche iso 33 cm perforée	4,5 €		
Cuiller de service manche iso 33 cm pleine	4,5 €		
Cuiller de table Rossini 30/10e	1,5 €		
Cuiller enfant L175	1,0 €		
Dévidoir papier essui main	75,0 €		
Dévidoir papier toilette	15,0 €		
Flûte Napoli	2,0 €		
Fourchette de table Rossini 30/10e	1,5 €		
Fourchette enfant L175	1,0 €		
Gobelet trempé Norvège 20cl	0,5 €		
Limonadier inox 4 fonctions	4,0 €		
Louche Ø10	7,0 €		
Micro onde	89,0 €		
Ouvre boite	22,0 €		
Pichet iso Alladin 1 litre	7,0 €		
Pichet polycarbonate 1,4 litre	5,0 €		
Planche à découper 40x30	23,5 €		
Planche à découper 50x30	33,0 €		
Plat 350x255x90 blanc	25,0 €		
Plateaux polypropylène 46x36 ivoire	4,0 €		
porte savon wc	10,0 €		
Pot à lait	7,5 €		
Range couverts Discover (Réf. : catalogue Henri Julien)	80,5 €		
Saladier empilable Arcoroc Ø29	4,5 €		
Soucoupe TANA BLANC	1,5 €		

Le remplacement de tous les matériels, mobiliers, objets et ustensiles divers non mentionnés ci dessus ainsi que leur réparation, de même que celle des détériorations causées aux équipements immobiliers, bâtiment ou place publique, seront facturés au coût réel majoré de 20 % pour frais.